



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Seizième session

Réunion à distance, 5, 7 et 21 avril 2022

**Rapport de la trente-troisième Consultation technique des organisations
régionales de la protection des végétaux**

Point 17.1 de l'ordre du jour

**Document établi par le secrétariat de la CIPV et l'Organisation
de protection des végétaux pour le Pacifique**

1. La trente-troisième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux s'est tenue en ligne en trois sessions en octobre et novembre 2021 et en février 2022.
2. Les participants à la Consultation technique ont examiné la demande et le dossier présentés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui souhaiterait devenir la onzième organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV), et ont débattu de la possibilité de présenter à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa seizième session, une recommandation l'invitant à ratifier la demande soumise par la CEDEAO en vue d'obtenir le statut d'organisation régionale de la protection des végétaux au titre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).
3. Les participants à la Consultation technique ont examiné la demande en tenant compte de plusieurs critères, notamment de la procédure approuvée en 2002 par la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP), à sa quatrième session, ainsi que des indications du département juridique de la FAO et d'évaluations destinées à déterminer si la future ORPV était conforme aux lignes directrices de la CIMP relatives à la reconnaissance de nouvelles ORPV. Toutes les ORPV ont vérifié si la structure, les activités et les fonctions de la CEDEAO satisfaisaient aux critères définis dans ces lignes directrices, à savoir:
 - coordination des activités entre les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) dans la région concernée, en vue d'atteindre les objectifs de la CIPV (1997);
 - harmonisation des mesures phytosanitaires;

- participation aux activités de promotion des objectifs de la CIPV;
- collecte et diffusion d'informations.

4. À cet égard, les participants à la Consultation technique ne sont pas parvenus à un consensus. Néanmoins, la majorité des ORPV ont officiellement déclaré que la CEDEAO satisfaisait aux critères minimaux définis par la CIMP. Ainsi, les participants à la Consultation technique recommandent à la CMP, à sa seizième session, de reconnaître la CEDEAO en tant qu'onzième organisation régionale de la protection des végétaux au titre de la CIPV.

5. Au cours de la trente-troisième Consultation technique, avec l'appui du département juridique de la FAO et du secrétariat de la CIPV, un sous-groupe des ORPV, qui comptait notamment la Communauté andine, l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes, l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient et l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, a élaboré un projet de révision du mandat et du règlement intérieur de la Consultation technique, qu'il a présenté pour approbation aux représentants des ORPV. La version révisée du document a été adoptée sans opposition ni commentaire.

6. Les participants à la Consultation technique, à qui le secrétariat de la CIPV a fait part des dernières informations concernant le partenariat ou la collaboration possible avec l'ISPI (International Society for Pest Information), ont souligné les liens pouvant être établis avec les travaux du Groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles. Ils ont aussi été informés de l'avancement des travaux du Groupe de réflexion.

7. Le secrétariat de la CIPV a par ailleurs fait le point sur la création du réseau de laboratoires de diagnostic, prévue au titre du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030. Les participants à la Consultation technique ont débattu de diverses idées proposées quant au mandat d'un éventuel consultant que la CIPV pourrait recruter et aux évaluations que celui-ci pourrait mener pour analyser les différentes ressources dont disposent déjà certains systèmes régionaux de laboratoires de diagnostic.

8. Les ORPV ont aussi eu l'occasion d'exposer les difficultés auxquelles elles continuent de faire face dans leurs régions respectives, de souligner leurs réussites et de mettre en avant leurs partenariats stratégiques.

9. Le Président du Groupe de réflexion sur le changement climatique et les questions phytosanitaires a présenté des informations actualisées à la Consultation technique concernant l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de réflexion depuis sa création en septembre 2021.

10. Les représentants présents à la Consultation technique remercient le Président sortant, M. Visoni TIMOTE, membre de l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique, pour avoir dirigé la trente-troisième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux, et souhaitent la bienvenue au nouveau Président, M. Diego QUIROGA, membre du Comité de santé végétale du Cône Sud (COSAVE), qui dirigera la trente-quatrième Consultation technique en 2022.

11. La CMP est invitée, à sa seizième session, à:

- 1) *prendre note* du rapport;
- 2) *examiner* la recommandation formulée lors de la Consultation technique concernant la reconnaissance de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en tant qu'onzième organisation régionale de la protection des végétaux au titre de la CIPV.